

Bobigny, **26 JUIN 2020**

Mesdames et Messieurs les principaux

122057

Objet : Collège au cinéma 2020-2021

Madame, Monsieur,

La culture, les arts, leurs pratiques, sont des dimensions essentielles de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des élèves. Parce qu'ils œuvrent à l'émancipation de chacun, ils sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités.

Grâce notamment au dispositif « Collège au cinéma, le Conseil départemental et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale coopèrent dans le domaine de l'éducation du regard à travers les œuvres d'art. Si la rentrée scolaire 2020 se prépare dans un contexte inédit, elle se place sous le sceau d'une volonté partagée de redoubler d'efforts pour permettre au plus grand nombre de collégiens d'en bénéficier.

Le dispositif « Collège au cinéma » s'inscrit sur le territoire local et privilégie la démarche de projet en partenariat avec les acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Il permet aux élèves, durant les quatre années du collège, de développer une pratique de spectateur et de rencontrer des professionnels du cinéma, notamment par le lien privilégié avec une salle de cinéma partenaire.

Cette action est élaborée au plan national par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. En Seine-Saint-Denis, elle est mise en œuvre depuis 1999 à l'initiative du Département et coordonnée par l'association Cinémas 93 en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de Créteil.

« Collège au cinéma » a pour ambition de sensibiliser le plus grand nombre de collégiens à la culture cinématographique et de leur permettre d'aiguiser leur regard sur le monde. En s'initiant au langage du septième art, l'élève enrichit sa lecture des images et aiguisé son esprit critique. Pour 2020-21, la thématique retenue est une invitation au voyage ; elle s'intitule « À la découverte du monde ». L'organisation de cette nouvelle édition pourra être modifiée en fonction du contexte sanitaire.

Une convention signée entre chaque collège et l'association Cinémas 93 permet d'inscrire la participation des établissements scolaires dans le cadre d'engagements partagés. Aussi, nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux procédures indiquées dans les documents annexés à ce courrier (fiche descriptive, dépliant de présentation de « Collège au cinéma », convention de partenariat, annexe concernant l'inscription au stage du plan académique de formation).

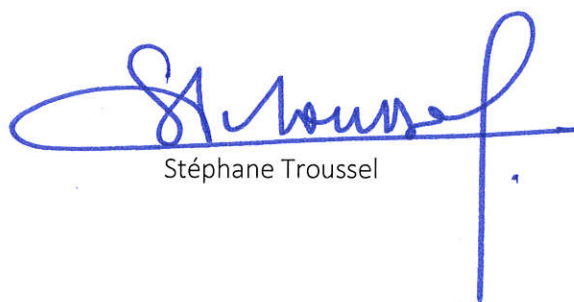
En souhaitant que cette édition de « Collège au cinéma » constitue une aventure cinématographique toujours aussi riche et stimulante, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis



Antoine Chaleix

Le président du Conseil départemental
de Seine-Saint-Denis



Stéphane Troussel